



Disclaimer: unless otherwise agreed by the Council of UPOV, only documents that have been adopted by the Council of UPOV and that have not been superseded can represent UPOV policies or guidance.

This document has been scanned from a paper copy and may have some discrepancies from the original document.

Avertissement: sauf si le Conseil de l'UPOV en décide autrement, seuls les documents adoptés par le Conseil de l'UPOV n'ayant pas été remplacés peuvent représenter les principes ou les orientations de l'UPOV.

Ce document a été numérisé à partir d'une copie papier et peut contenir des différences avec le document original.

Allgemeiner Haftungsausschluß: Sofern nicht anders vom Rat der UPOV vereinbart, geben nur Dokumente, die vom Rat der UPOV angenommen und nicht ersetzt wurden, Grundsätze oder eine Anleitung der UPOV wieder.

Dieses Dokument wurde von einer Papierkopie gescannt und könnte Abweichungen vom Originaldokument aufweisen.

Descargo de responsabilidad: salvo que el Consejo de la UPOV decida de otro modo, solo se considerarán documentos de políticas u orientaciones de la UPOV los que hayan sido aprobados por el Consejo de la UPOV y no hayan sido reemplazados.

Este documento ha sido escaneado a partir de una copia en papel y puede que existan divergencias en relación con el documento original.



TC/35/7

ORIGINAL : anglais

DATE : 2 mars 1999

UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES
GENÈVE

COMITÉ TECHNIQUE

Trente-cinquième session
Genève, 22 - 24 mars 1999

PELARGONIUM PELTATUM REPRODUIT PAR VOIE SEXUÉE : HOMOGÉNÉITÉ

Document établi par des experts des Pays-Bas

Il convient, pour examiner ce problème, de se poser les questions suivantes :

- Quels sont les niveaux d'expression observables du caractère relatif à la tache dans le groupe des variétés de couleur violette et quelle est la norme d'homogénéité applicable à ces variétés?
- Est-il possible et recommandé d'exclure le caractère relatif à la tache au motif que son expression n'est pas observable de manière égale dans les différents groupes de l'espèce?

[L'annexe suit]

ANNEXE

PELARGONIUM PELTATUM REPRODUIT PAR VOIE SEXUÉE : HOMOGÉNÉITÉ

Le Comité technique est invité à donner son avis sur l'examen décrit ci-dessous.

Rapport remis par le service chargé de l'examen

Un hybride F1 de *Pelargonium Peltatum* (hybride simple) ne répond pas aux critères d'homogénéité prévus pour les variétés hybrides dans le document TG/1/2.

Quatre groupes de plantes ont été constitués en 1995 et en 1997 (à partir du même échantillon de semences), qui se distinguaient nettement par deux caractères (pétales supérieurs : netteté des marques et pétales supérieurs : couleur du milieu de la partie supérieure). Le nombre de plantes dans chaque groupe est indiqué dans le tableau.

Différences dans les pétales supérieurs	Nombre de plantes	
	1995	1997
1. rose pâle avec tache claire	19	18
2. rose pâle avec tache diffuse	29	26
3. rose pâle sans tache	10	14
4. blanc sans tache	2	2

Le nombre maximum de plantes hors-type admises étant de quatre pour 60 plantes, le service chargé de l'examen a décidé que la variété n'était pas homogène.

Il n'existe sur le marché aucune autre variété à floraison blanche de cette espèce qui soit reproduite par voie sexuée. Les deux seules autres variétés de référence reproduites par voie sexuée présentent des fleurs violettes. Elles présentaient toutes les deux des marques sur leurs pétales supérieurs qui étaient homogènes en ce qui concerne la netteté.

Selon l'obteneur, il n'est pas possible de rendre la variété plus homogène car après cinq ou six générations d'endogamie, les plantes ne sont plus fertiles. Certains membres du Groupe de travail technique sur les plantes ornementales et les arbres forestiers (TWO) ont donc considéré que la variété était suffisamment homogène.

Compte tenu de l'augmentation du nombre de demandes de droit d'obteneur pour des plantes ornementales reproduites par voie sexuée, il importe de décider quelle norme d'homogénéité s'applique dans ce cas.